

**FAITS SAILLANTS**

Ce document présente de manière sommaire les principales modifications apportées aux règles budgétaires du Programme de financement des infrastructures des centres de la petite enfance<sup>1</sup>.

**INDEXATION DE L'ENVELOPPE ACHAT-CONSTRUCTION**

L'enveloppe achat-construction a été majorée de 4,14 % pour tenir compte de l'augmentation des prix dans le secteur de la construction.

**INDEXATION DE L'ENVELOPPE MOBILIER-EQUIPEMENT ET DE L'ENVELOPPE JEUX EXTERIEURS**

L'enveloppe mobilier-équipement et l'enveloppe jeux extérieurs ont été majorées de 2,11 % pour tenir compte de la variation de l'indice des prix à la consommation (excluant l'alcool, le tabac et le cannabis) du Québec en 2019.

---

<sup>1</sup> Le texte des règles budgétaires du Programme de financement des infrastructures fait foi.